

TOURAINES PROPRES -COMPTE-RENDU **COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE
Le 25 FEVRIER, à 18 h

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à Tour(s)plus,

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
MM. DATTEE et TRYSTRAM, Vice-Présidents

Mmes CORNUAULT (suppléante de M. Veauvy), LEMARIE (suppléante de M. Serge Babary), PLOQUIN (suppléante de M. Massot),
MM. BABARY Loïc , BARONE (suppléant de M. Hurel) , BRUN, CARREAU ,
CLEMOT, CHAPELOT , CHARRON, HOULARD, MARAIS , OFFRE, UHART,
VALLEE .

ABSENTS EXCUSES:

Mmes SCHALK-PETITOT,
MM. AUGIS, BABARY Serge, DOURTHE, HAMON, HUREL, MASSOT, RITOURET,
VEAUVY.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Trésor Public : M. BREGEGERE
Touraine Propre : Mme AROCHE, M. WEISS
CD37 : M. BARS
Smitom d'Amboise : Mme CORPS

M. Trystram est désigné secrétaire de séance.

I- PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES DECHETS

Le cabinet Girus présente et commente à l'aide d'un diaporama, les analyses et propositions du Plan Départemental de prévention des déchets.

M.le Président remercie de cette présentation. Il rappelle la participation des adhérents de Touraine Propre à ces travaux. Il note que Touraine Propre a largement anticipé cette démarche par toute une série de travaux sur la prévention à la source qui relève de ses compétences. La présentation du bilan d'action de Touraine Propre a été effectuée lors de la dernière commission de suivi du plan organisée fin 2015 par le Conseil Départemental.

M. Bars indique que le Conseil Départemental va continuer à suivre le volet interne de ce Plan. Il souligne le travail effectué par Touraine Propre depuis plus de dix ans sur cette compétence.

Il n'existe pas d'autre syndicat de ce type dans la région Centre Val de Loire. A ce jour, le Conseil Régional n'a pas fait connaître ses intentions sur la prévention et la valorisation des déchets.

M. Dattée fait observer que le fauchage tardif préconisé par ce Plan peut générer des difficultés. Le maintien sur place des déchets verts peut provoquer des inondations par colmatage des fossés lors d'épisodes orageux.

M. Vallée demande si ce Plan a reçu des aides de l'ADEME.

M. le Président répond par la négative. L'ADEME avait en effet apporté son soutien aux plans de prévention de Tour(s)plus et de la CCET.

M. Vallée exprime le souhait que ce Plan fasse l'objet d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi. Il s'interroge sur la valorisation des déchets organiques. Si des solutions existent dans l'habitat individuel (bio-composteurs), le problème demeure pour les gros producteurs, les commerces ...

M. Bars prend acte des remarques de MM. Dattée et Vallée. Il indique que la compétence sur le fauchage tardif relève du service voirie du Conseil Départemental et qu'il transmettra cette remarque.

M. le Président indique que la collecte des déchets des gros producteurs ne relève pas de la compétence des collectivités locales. Touraine Propre a édité une plaquette sur les gros producteurs de déchets organiques qui sera réactualisée en 2016.

Il confirme que le syndicat continuera à prendre des initiatives sur la réduction à la source en s'inspirant des propositions du Plan ainsi présenté.

II- ADMINISTRATION GENERALE

POINT 2 – MODIFICATION STATUTAIRE

La perte de la compétence « Déchets » par le Département au profit de la Région conduit à modifier les statuts du syndicat mixte Touraine Propre. Toute référence au département et au Conseil Général doit être supprimée des statuts et du règlement intérieur du syndicat.

Mme Aroche fait observer que le syndicat Touraine Propre va redevenir un syndicat mixte fermé ce qui va modifier les règles de consultation des membres en cas de changement statutaire.

M. Dattée demande la possibilité de supprimer la référence à l'usine de la Billette dans les statuts dès lors que le Président affirme que ce projet s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage de Tour(s)plus.

Mme Aroche estime que cette modification ne serait pas pertinente pour d'éventuels projets futurs du syndicat.

M. Bars indique que la délibération du Conseil départemental sur le non – partage patrimonial n'interviendra qu'en mai.

POINT 3- CDCI – COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Comité Syndical est informé des travaux de la CDCI où le syndicat Touraine Propre est représenté par son Président.

En l'état actuel des travaux, les points à retenir sont les suivants :

- la communauté d'agglomération ne changerait pas de périmètre mais étudie l'adoption du statut de métropole. Cette évolution est rendue possible car l'agglomération dispose d'un bassin d'emploi de plus de 400 000 habitants. L'agglomération intégrerait de nouvelles compétences notamment celles prévues par les lois NOTRe (eau, gens du voyage, PLUI ...) et GEMAPI (zones humides).
Trois compétences du département devraient également être transférées.
Ce projet pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2017.
- des fusions envisagées par le Préfet ne sont pas contestées : Lochois ; Vouvrillon et CCET.
- l'Est tourangeau (secteur Amboise- Bléré – Château –Renault) ne connaîtrait pas de modification.
- des débats se poursuivent dans le Nord-ouest et le Chinonais.

Ces évolutions sont de nature à impacter la composition et la représentativité au sein de Touraine Propre.

POINT 4- MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL

Historique :

Depuis 2003, le suivi technique du Syndicat est assuré par un agent de Tour(s)plus sur la base moyenne de 40 % d'un temps complet.

Cette mission est actuellement assumée par Pierre Weiss.

Afin que le syndicat Touraine Propre puisse fonctionner sur le plan technique, il conviendrait de pourvoir ce poste.

Au titre de l'année 2016, la mise à disposition serait la suivante :

- Technicien Supérieur Territorial (Tour(s)plus) : 40 % d'un temps plein.

Le syndicat Touraine Propre remboursera à la Communauté d'Agglomération, les salaires et charges sociales (traitement, primes, indemnités diverses, titres repas) au prorata du temps passé.

Les frais de déplacement seront en supplément et pourront être remboursés directement par le Syndicat Touraine Propre à l'intéressé.

Le Conseil Syndical, après avoir visé les textes en vigueur, mais aussi l'acceptation de l'intéressé, la délibération du Conseil Communautaire de Tour(s)plus, du 16 décembre 2015, et réserve de l'avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) de Tour(s)plus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, demande à Tour(s)plus la mise à disposition précitée pour toute l'année 2016, pour le technicien supérieur territorial et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition partielle.

POINT 5- ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le contrat d'assurance du personnel arrivera à terme le 31/12/2016.

Il s'agit de couvrir la collectivité en cas de décès , maladie (selon une franchise choisie) , accident de service , longue maladie , (maternité , paternité , adoption) .

Le syndicat peut charger le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'organiser la consultation qui sera bien sûr groupée avec d'autres collectivités.

Date effet : 1^{er} janvier 2017 – pour 4 ans –

Le contrat sera régi sous le régime de la capitalisation :

- l'assureur garantit à la collectivité contractante que le seul fait de la résiliation ou du terme du contrat n'entraînera ni diminution, ni interruption de la prise en charge des sinistres tant pour les prestations en espèces (indemnités journalières) que pour les prestations en nature (frais médicaux et funéraires). Les rechutes liées à un arrêt survenu en cours d'assurance seront indemnisées tant que durent les obligations de la collectivité contractante.

A l'unanimité, le Comité Syndical demande au CDG37 d'organiser pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat- groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1/01/2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

III- FINANCES

POINT 6- INVESTISSEMENTS URGENTS AVANT LE VOTE DU BP

Les investissements étant constitués des bornes Livr'Libre, il n'y a aura pas d'investissement urgent à lancer avant le vote du budget .

POINT 7-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Président indique que le projet de budget 2016 ne connaîtra pas d'évolutions sensibles en recettes et en dépenses. Le seul changement résultera de l'abandon des aides du Conseil Départemental, sachant que le Conseil régional n'a pas encore fait connaître ses intentions.

Il commente la note de synthèse transmise avec la convocation présentant les projets 2016 et le bilan 2015 qui sera repris lors du vote du compte administratif.

A l'issue de ces échanges, il est pris acte du débat d'orientations budgétaires 2016.

IV- REDUCTION A LA SOURCE

POINT 8- BORNES LIVR'LIBRE

Une commission des membres de Touraine Propre a établi une liste de propositions d'affectations de bornes Livr'Libre financées par le syndicat.

Tour(s) plus financera également des bornes dans les communes de l'agglomération.

La CC Gâtine-Choisilles prévoit en plus l'achat d'une borne pour la commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Au total, pour 2016, entre Touraine Propre, Tour(s) plus, et la CC Gâtine-Choisilles, 21 bornes seront installées.

M. le Président souligne le succès de cette initiative. Plusieurs inaugurations ont été programmées avec sa participation ou celle des Vice-Présidents : Rochecorbon, Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint – Martin –le Beau, Savonnières, Saint –Christophe–sur-le -Nais...

Mme Cornuault fait part des difficultés rencontrées sur le SMIOM de Couesmes pour que les communes acceptent une implantation.

M. Trystram indique qu'il appartient au syndicat de formuler des propositions sachant que les demandes seront servies progressivement.

M. Vallée exprime le souhait qu'un bilan soit établi du fonctionnement et de l'utilisation de ces équipements.

Il est précisé que certaines collectivités s'équipent avec des structures spécifiques (exemple : Saint –Pierre- des – Corps avec des bornes construites par le lycée Nadaud dans le cadre d'un projet pédagogique).

POINT 9- STANDS REDUCTION A LA SOURCE

Le Comité Syndical valide une première liste d'interventions de la SEPANT, financées par Touraine Propre, sur des manifestations départementales.

L'association y réalisera des animations sur le thème de la prévention des déchets.

V- ETUDES

POINT 10- CENTRE DE TRI

M. le Président rappelle les conclusions de l'étude Trident concernant la réalisation d'un centre de tri.

Cette étude conclut à l'opportunité de réaliser un centre de tri unique implanté sur l'agglomération tourangelle qui concentre 50 % du gisement à trier.

Le coût du projet est estimé à 25 millions d'€ pour un centre de tri neuf. Il s'agit donc d'un maximum puisque l'étude n'a pas envisagé une éventuelle extension du site existant à la Grange-David à la Riche.

L'étude ne prévoit pas l'hypothèse mise en œuvre jusqu'à présent par Tour(s)plus : propriété du bâtiment par la collectivité, amortissement du process par un opérateur privé sur un marché de 5 à 7 ans. Elle n'évoque pas les capacités d'autofinancement des collectivités.

M. Dattée fait observer que le prix indiqué sera similaire quelle que soit la formule retenue.

M. le Président ne partage pas cette analyse puisque certaines procédures peuvent limiter les charges d'emprunt et de frais financiers.

M. le Président indique que les études ont été transmises à chaque collectivité. Il leur appartient de faire connaître leurs observations et avis sur cette étude. Il donne lecture de deux courriers reçus du Smictom du Chinonais et de Valdem (secteur de Vendôme) au contenu similaire.

M. Dattée estime nécessaire de poursuivre cette réflexion dans le sens exprimé par les syndicats qui ont initié cette étude.

M. le Président tient à faire observer que les syndicats se sont associés pour une étude mais qu'il n'existe à ce jour aucune certitude quant à une participation effective à un tel projet. Aucun engagement écrit n'a été pris sur une réalisation qui devra être soumise à délibération des comités syndicaux ou conseils communautaires. Des offres sont toujours possibles de groupes privés qui pourraient influencer sur le choix de certaines collectivités. Il sera pris acte de la volonté de chacun quand un engagement aura été pris sur les financements.

Une telle décision ne pourra intervenir tant que Tour(s)plus n'aura pas achevé ses études de faisabilité. Une étude a été confiée au cabinet Merlin qui examine la possibilité d'une extension du centre de tri de la Grange-David ou la création sur un autre site (exemple : Michelin à Joué-les-Tours).

Tour(s)plus fera connaître la conclusion de ce travail dès que possible.

M. Weiss indique que l'étude devrait s'achever en juin 2016.

M. Dattée fait observer que le délai initial était annoncé en mars.

M. le Président fera tout son possible pour que les conclusions soient fournies au plus vite. Des points d'étapes pourront avoir lieu avant les conclusions définitives.

Il indique avoir provoqué une réunion avec la DDT (Direction départementale des territoires) et la ville de la Riche sur l'éventuelle extension à la Grange-David.

Les services de l'Etat ne s'opposeront pas à une extension sur place malgré le PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) .

M. Brun fait observer que le site de la Grange-David n'est pas très accessible . Les réserves foncières sont très limitées sur La Riche. Le site Michelin de Joué-les-Tours semble plus accessible en bordure de périphérique.

M. le Président indique que la Grange-David est également desservie par le même périphérique. Il accueille déjà des poids lourds et les bennes du dépôt-centre.

Tour(s)plus est également propriétaire d'emprises foncières près de la station d'épuration. L'enjeu de cette étude est bien de vérifier si ce site est adapté.

M. Carreau constate que le périmètre de l'étude est orienté vers l'Est et non vers l'Anjou. La population va se développer vers cette direction. C'est pourquoi, il serait opportun de positionner cet équipement sur Saint-Pierre des-Corps, comme le suggère l'étude, ou sur un site tel que Sublaines accessible par l'autoroute.

M. le Président confirme que l'objet de l'étude complémentaire du cabinet Merlin est de rechercher la solution la plus pertinente sur l'agglomération tourangelle.

Saint-Pierre –des Corps constitue le barycentre du gisement. Encore faut-il vérifier s'il existe des opportunités foncières, un accord de la ville, de connaître les contraintes (exemple : PPRI), les accès ...

Sublaines a été évoqué comme site potentiel pour l'implantation de l'unité de valorisation énergétique étudiée dans les années 2000. Une telle proposition ne correspond pas aux conclusions de l'étude TRIDENT qui privilégie une solution sur l'agglomération.

Les syndicats concernés qui évoquent des péréquations devraient supporter de lourdes charges pour le transport des déchets de l'agglomération sur un tel site.

L'étude de Tour(s)plus permettra de répondre définitivement aux interrogations. La future métropole tourangelle ne manquera pas de faire connaître ses propositions.

VI- ACTUALITES

A – LA BILLETTE

M. le Président indique que le principe d'usine à la Billette a été définitivement validé par le Bureau de Tour(s)plus réuni le 20 février 2016.

Le choix du bureau d'études pour l'AMO s'effectuera le 14 mars. Six réponses ont été enregistrées et sont analysées par le service des marchés de l'agglomération.

B- Smictom du Chinonais

A la suite de rencontres techniques entre Touraine Propre, Tour(s)plus et le Smictom du Chinonais, ce syndicat a fait connaître son souhait d'être associé aux réflexions sur l'usine de la Billette.

Un courrier transmis à Tour(s)plus évoque l'hypothèse d'un traitement des déchets du Chinonais sur l'usine de l'agglomération.

Parallèlement, le Chinonais va étudier la possibilité de transformer son UVE en chaufferie CSR pour continuer à assurer le chauffage de l'hôpital.

C- URBASER (Bayonne)

M. le Président indique avoir visité récemment l'usine de Bayonne mise en service, il y a deux ans. Cette installation traite 80 000 tonnes avec de fortes variations saisonnières. Elle rassemble plusieurs technologies : méthanisation, cogénération, compost, CSR.

Les services de Tour(s)plus rencontrent actuellement tous les opérateurs concernés par un projet similaire (Forbach, Hénin-Beaumont ...) .

L'actualité est suivie avec une attention particulière (Angers, Tarbes .) .

Toutes les informations souhaitées sont à disposition des adhérents.

D- TRAITEMENT

En attendant la réalisation de ce projet, un groupement de commandes est en cours de constitution pour un marché de 4+1 ans pour le traitement des déchets de l'agglomération, de la CCVI, de la CC Gâtine-Choisilles et du SMIOM de Couesmes.

Ce groupement devrait avoir un impact positif sur les tarifs (exemple : moins 10 € / tonne pour la CC Gâtine-Choisilles lors du groupement précédent).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT